



## ARRETE DE NOMINATION

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

*VU* le Code de l'Education,

*VU* les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration le 28 mars 2014 et tels que modifiés en conseil d'administration le 10 octobre 2014,

*VU* l'élection en Conseil d'administration du 07 décembre 2012 de Monsieur Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3,

*VU* la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

### ARRÊTÉ

#### **Article 1:**

Monsieur Mickaël VINCENT, agent titulaire de catégorie A, est nommé le 15 décembre 2014 au poste de directeur par intérim de la direction du patrimoine immobilier et logistique (DPIL), avec prise d'effet de ses nouvelles fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Article 2:**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Pessac, le 15 juin 2015,

Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Jean-Paul Jourdan.

Publié le: 22/06/2015.

Transmis au recteur chancelier des universités le: 18/06/2015.

#### Destinataires:

- Rectorat de l'Académie de Bordeaux.
- Intéressé.
- Agence Comptable.
- Direction des affaires financières.